



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 1^{er} février 2016

L'AGENCE FRANCE LOCALE PARTENAIRE DE L'ANDAM

Jeudi 28 janvier, l'Agence France Locale et L'ANDAM (Association nationale des directeurs d'associations départementales de maires) ont signé leur premier partenariat.

Grâce à cette collaboration, l'Agence souhaite soutenir l'action et les initiatives de l'association auprès des communes de France et renforcer sa présence sur les territoires.

Forte de cette initiative majeure et stratégique pour son développement, l'Agence France Locale poursuivra ses interventions lors des congrès ou assemblées générales des AD, déjà initiées avec les Associations départementales du Doubs, de l'Orne, du Territoire de Belfort, de l'Aisne, de Haute-Savoie, du Tarn-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, de la Loire...

« Nous sommes très heureux de ce partenariat, a commenté Yves Millardet, président du directoire de l'Agence France Locale. Les associations départementales de maires jouent un rôle clé auprès des élus de France, pleinement en accord avec la mission d'intérêt général que défend l'AFL. Ce partenariat s'ajoute aux récentes dispositions prises par l'Agence pour faciliter l'adhésion des petites communes. »

« Conclure ce partenariat avec l'AFL nous paraissait évident, a ajouté Pierre Brajou, Président de l'ANDAM. La seule banque exclusivement au service des collectivités françaises doit être portée à la connaissance de tous les maires et présidents d'intercommunalités, car elle peut être utile à tous, sans exception. L'ANDAM s'engage donc, à travers son réseau de directeurs, à favoriser la promotion de l'Agence France Locale en l'invitant à participer à des réunions d'informations, à des salons départementaux ou en diffusant auprès des élus différents communiqués. »

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale, créée en 2013, est la banque des collectivités locales françaises.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale.
- La Société Territoriale a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe. L'Agence France Locale, établissement de crédit spécialisé, œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'Agence France Locale de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle leur redistribue sous forme de prêts bancaires classiques.